

# LA NEWSLETTER DE JEAN-FRANÇOIS RAPIN

SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS



Édito

En séance

En commission

Au Sénat

Sur le terrain

***L'Ukraine connaît depuis la nuit du 23 au 24 février un épisode tragique qui marquera à jamais l'histoire de l'Europe.***

Alors que l'armée Russe intensifie ses combats, l'Union européenne est pleinement mobilisée aux côtés de l'Ukraine.

Aujourd'hui, la France apporte son appui économique, son assistance à l'armée à travers les livraisons de carburant et de matériel militaire et organise l'accueil des réfugiés. Parallèlement, des sanctions envers le Kremlin sont déployées par les occidentaux.

Malheureusement, comme l'a souligné le Président de la République française ce mercredi 2 mars, le pire reste à venir. En ma qualité de président de la commission des Affaires européennes du Sénat, je suis particulièrement concerné par les conséquences qu'une telle guerre peut avoir pour nos frontières.

Dans ce contexte, et à un mois de l'élection présidentielle, les travaux du Parlement ont été suspendus. Toutefois, comme la France préside l'Union européenne jusqu'au mois de juin prochain, la commission des Affaires européennes continuera de se réunir et les échanges avec mes homologues européens se poursuivront.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre qui retrace mon activité tout au long du mois de février.

*Bien fraternellement* Jean-François Rapin

# DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, SUIVIE D'UN DÉBAT, RELATIVE À LA DÉCISION DE LA RUSSIE DE FAIRE LA GUERRE À L'UKRAINE

***Face à la terrible situation à laquelle est confrontée l'Ukraine, le Gouvernement a convoqué le Parlement afin de débattre sur la décision de la Russie d'entrer en guerre contre ses voisins ukrainiens.***

Jean Castex a notamment déclaré que « nous devons toujours chercher à privilégier l'arme de la diplomatie, la seule qui vaille dans nos démocraties. »

Pour notre Président de groupe, Bruno Retailleau, nous devons aider le peuple ukrainien par tous les moyens. Selon lui, « de nombreux moyens s'offrent à nous pour aider l'Ukraine. Mais toutes ces actions ne doivent jamais nous faire oublier la recherche de la désescalade. Tous les canaux de la voie diplomatique doivent rester constamment ouverts. En tant que responsables publics, que nous soyons ministres, sénateurs ou députés, nous devons veiller à la grammaire et à notre vocabulaire, et ne pas nous laisser griser par des mots qui peuvent constituer autant d'agressions inutiles. »

En ma qualité de Président de la commission des affaires européennes du Sénat, je suis intervenu à la tribune afin de témoigner de la menace qui pèse sur nos frontières européennes.

Selon les chiffres de l'ONU, plus d'un million d'ukrainiens ont déjà quitté leur pays. Il s'agit d'un défi gigantesque qui frappe les pays limitrophes.

Cette crise ébranle l'Union européenne sur sa sécurité, sur son identité mais également sur son unité. Si l'Ukraine tombe, nul ne sait où va s'arrêter l'agresseur. Nous sommes ainsi à un tournant et la défense européenne doit devenir opérationnelle.

**[LE COMPTE-RENDU DU DÉBAT](#)**

**[MON INTERVENTION VIDÉO](#)**



# SAISINE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE AFIN DE DÉPLOYER DEUX MESURES D'URGENCE

*Avec mon homologue de la commission des Affaires économique du Sénat, la présidente Sophie Primas, nous avons interpellé par courrier Ursula von der Leyen afin qu'elle déploie deux mesures d'urgences :*

- La fin de l'indexation du tarif de l'électricité sur celui du gaz ;
- La suspension de la mise en jachère de 4% des surfaces agricoles.

**CES MESURES SONT INDISPENSABLES AFIN DE PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS ET L'AVENIR DES AGRICULTEURS.**



# LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX : UNE PROPOSITION INNOVANTE DES SÉNATEURS LR

***Face à l'accroissement des déserts médicaux, qu'aucun dispositif ne semble pouvoir enrayer, les sénateurs LR ont déposé une proposition de loi obéissant à une logique nouvelle pour inciter les jeunes médecins à exercer dans des zones sous dotées.***

La part de la population française dépourvue en médecins généralistes a doublé en 3 ans, passant de 3,8% en 2015 à près de 6 % en 2018. Les aides de l'Etat se révélant malheureusement sans impact suffisant sur l'accès aux soins, ce sont les maires et les collectivités locales, bien qu'il ne s'agisse pas de leur compétence, qui sont en première ligne. Ils ont multiplié les initiatives innovantes pour essayer d'enrayer ce phénomène, réussissant à renforcer ponctuellement l'offre de soins, mais leurs moyens d'action restent limités face à un mouvement qui s'aggrave inéluctablement du fait du vieillissement de la population.

Les sénateurs proposent d'agir au moment de la formation des médecins en créant une 4e année d'internat pour les internes en médecine générale, qu'ils devront effectuer en priorité dans les zones sous dotées en cabinet libéral ou en maison de santé.

Cette année de professionnalisation se fera en lien avec un médecin tuteur référant et en exercice groupé. La rémunération se fera à l'acte comme en médecine libérale. Enfin, cette dernière année de troisième cycle comportera un volet formation à l'exercice de la médecine de ville et à la gestion d'un cabinet pour rassurer les jeunes médecins sur la charge administrative à venir. Avec cette 4e année, qui dote les étudiants en médecine générale du même nombre d'années d'internat que les autres spécialités, les sénateurs estiment pouvoir déployer, immédiatement, puis chaque année ensuite, 3 900 internes dans des zones sous dotées. On peut raisonnablement espérer que ces internes forts de cette année d'expérience et de l'accompagnement que les collectivités pourront leur proposer, décideront de s'installer définitivement dans ces zones.

**[LIEN VERS LE RAPPORT](#)**



# SOUTIEN EN FAVEUR DE LA SÉCURISATION DES VENTES EN DUTY FREE AU TERMINAL D'EUROTUNNEL À COQUELLES

***La commission des affaires européennes du Sénat, que je préside, a adopté un avis politique pour soutenir une évolution du droit européen afin de sécuriser les ventes en duty free au terminal d'Eurotunnel à Coquelles.***

En effet, jusqu'en 1999, les ventes hors taxe étaient autorisées à l'intérieur de l'union douanière européenne, sous le régime de la directive TVA de 1991 et de la directive droits d'accises de 1992.

Le Brexit aurait dû logiquement faire revenir à la situation des années 90 puisque le Royaume-Uni est devenu un État tiers. Les ferries et les ports ont retrouvé automatiquement la faculté de vendre aux voyageurs traversant la Manche des produits hors taxes dès le tout début de l'année 2021, mais pas le terminal français du tunnel sous la Manche.

Ainsi, nous avons pu constater la double iniquité qui en résulte en terme de concurrence : d'une part, entre les passagers empruntant le tunnel et ceux qui utilisent d'autres moyens de transport -le bateau ou l'avion- et peuvent acheter en duty free dans les ports et aéroports, particulièrement les ports de Calais et Dunkerque ; d'autre part, entre le côté britannique, où un comptoir de vente hors taxe est ouvert, et le côté français du tunnel.

Face à cette situation, des mesures de droit interne ont été prises, qui doivent être complétées au niveau européen. La Commission européenne propose à cet effet de réformer la directive concernée : cet avis politique de la commission des affaires européennes vise à soutenir pleinement cette initiative qui ne fait que rétablir de justes conditions de concurrence.

## **EN SAVOIR PLUS**

## ACCUEIL DU COLLÈGE NOTRE-DAME D'HESDIN AU SÉNAT

J'ai eu la joie d'accueillir deux classes de 3ème du collège Notre-Dame d'Hesdin.

Après une visite du Palais du Luxembourg, riche en histoire, nous avons profité d'un moment de convivialité afin d'échanger sur le mandat de sénateur et sur l'actualité européenne.

Leur intérêt pour l'institution que je représente était extrêmement enrichissant.







# ASSURANCE EMPRUNTEUR : POUR UN ACCÈS PLUS JUSTE, PLUS SIMPLE ET PLUS TRANSPARENT

*Le Sénat a eu à cœur de replacer l'humain au centre du dispositif, et d'en finir avec la logique comptable qui réduit trop souvent les personnes à leur maladie.*

Le compromis trouvé entre sénateurs et députés sur ce texte conserve en effet l'essentiel des avancées inédites adoptées par le Sénat, notamment au bénéfice des personnes malades ou l'ayant été.

## PRINCIPALES AVANCÉES

- le questionnaire médical, qui empêche bien souvent les anciens patients de se lancer dans un nouveau projet de vie, est supprimé pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 euros ;
- le délai du droit à l'oubli pour les pathologies cancéreuses et l'hépatite C est réduit de dix à cinq ans. Le Sénat a fait adopter cette disposition contre l'avis Gouvernement ;
- le Sénat a proposé que les pathologies chroniques ne soient plus un obstacle pour accéder à la propriété. Par ailleurs, le compromis trouvé exige du Gouvernement de prendre des mesures en la matière d'ici le 31 juillet 2022, dans l'hypothèse où les négociations au sein de la convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) s'avèreraient insuffisantes.

Par ailleurs, le compromis consacre un droit de résiliation à tout moment des contrats d'assurance emprunteur. Les obligations d'information des assurés sur leur droit à résiliation sont significativement renforcées, conformément à la volonté du Sénat : les assureurs devront ainsi les informer chaque année de l'existence de ce droit et de ses modalités de mise en œuvre.

## POUR EN SAVOIR PLUS

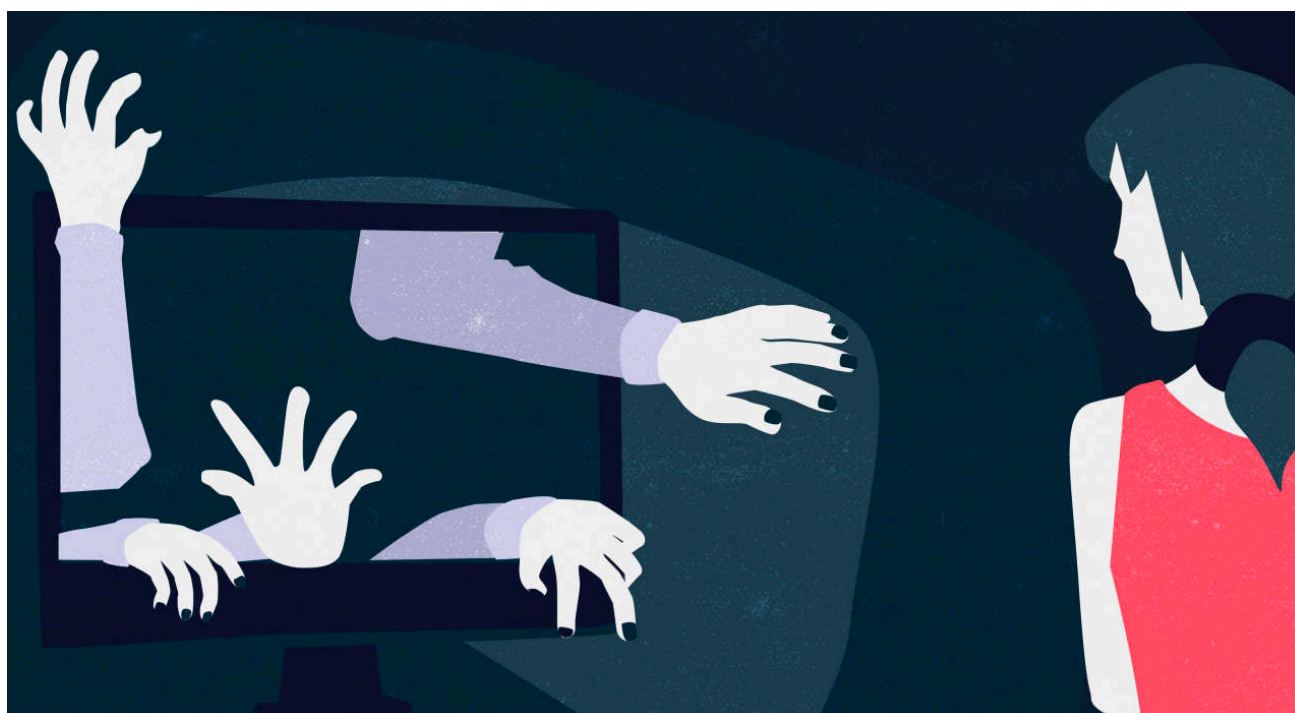
## HARCÈLEMENT SCOLAIRE : LE SÉNAT DIT NON À LA STIGMATISATION DES ENSEIGNANTS !

***Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à combattre les phénomènes de harcèlement scolaire et cyberharcèlement. Toutefois, les sénateurs n'ont pas voulu étendre ce nouveau délit aux enseignants, comme le prévoyait le Gouvernement.***

Ces derniers, craignant une « judiciarisation accrue envers les enseignants », ont préféré en faire une circonstance aggravante du délit général de harcèlement, déjà existant. Notre pays est confronté à un fléau, le harcèlement scolaire, dont le prolongement dans l'espace « cyber » a tristement démultiplié les conséquences dramatiques, tout en sapant insidieusement les fondements de notre vivre ensemble.

Face à ce constat, le Sénat a créé une mission d'information sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement. La mission estime qu'il est temps de décréter la mobilisation générale pour mieux prévenir, détecter et traiter le harcèlement scolaire et ses prolongements dans l'espace « cyber », autour de ce qui doit constituer, dès 2022/2023, une grande cause nationale.

### POUR EN SAVOIR PLUS



# REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS : LE SÉNAT LANCE UNE MISSION D'ÉVALUATION

***La Délégation aux collectivités territoriales et la Délégation aux entreprises du Sénat, lancent une mission conjointe de contrôle sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.***

La mission poursuit un triple objectif :

- Dresser un état des lieux précis de la vitalité des centres, en analysant les effets de la crise sanitaire et la progression rapide du e-commerce ;
- Évaluer les dispositions de la loi ELAN et leur impact concret pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ;
- Examiner l'intérêt et l'impact des deux programmes gouvernementaux «Action cœur de ville» et «Petites villes pour demain», pilotés par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), programmes lancés respectivement en décembre 2017 et octobre 2020.

La mission devrait achever ses travaux avant l'été 2022.



# MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE TRAITEMENT DES QUESTIONS RELATIVES AUX DEMANDES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Le Sénat, représentant constitutionnel des collectivités territoriales, a développé au cours des dernières années, plusieurs dispositifs pour répondre aux questions des collectivités.*

Afin de mieux répondre encore à l'une des vocations essentielles du Sénat et d'améliorer le service rendu aux élus, une cellule de traitement des questions relatives aux collectivités territoriales a été créée.

A cet effet, les élus peuvent m'adresser toute demande juridique ou financière (à l'exception des questions donnant lieu ou susceptibles de donner lieu à un contentieux) **sur l'adresse mail [jf.rapin@senat.fr](mailto:jf.rapin@senat.fr)**, afin que je saisisse la délégation aux collectivités territoriales qui apportera une réponse à leur interrogation

## TEMPÊTES EUNICE ET FRANKLIN : MOBILISATION POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS LE PAS-DE-CALAIS

*Ces derniers jours, les tempêtes « Eunice et Franklin » ont frappé durement notre département.*

Avec ma collègue Sénatrice, Amel Gacquerre, nous avons demandé au Ministre de l'intérieur de décréter au plus vite l'état de catastrophe naturelle sur tout le département du Pas-de-Calais.



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Paris, le 22 février 2022

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
**Ministre de l'Intérieur**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Place Beauvau**  
**75008 PARIS**

Monsieur le Ministre,

Depuis trois jours la tempête « Eunice » sévit dans notre département du Pas de Calais, les départements voisins du nord et du nord-ouest de notre continent. Nous comptons de nombreux blessés, des personnes sans-abris et d'importants dégâts matériels : arbres déracinés, toitures arrachées, inondations, submersion...de plus, les communes littorales de la Côte d'Opale ont connu des épisodes successifs de vents violents conjugués aux fortes marées conduisant à fragiliser à nouveau les ouvrages de bord de mer.

La mobilisation de tous les services de l'Etat, des élus, des collectivités locales, des services de secours a été exemplaire.

En cette période complexe pour nos concitoyens touchés par cette catastrophe, le rôle de l'Etat et la solidarité nationale est plus que jamais nécessaire.

Aussi, en notre qualité de Sénateurs du Pas-de-Calais, nous demandons à décréter l'état de catastrophe naturelle pour ce département dans les meilleurs délais, afin de faciliter les démarches des victimes et des collectivités auprès des assurances.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



**Jean-François RAPIN**  
Président de la commission  
des affaires Européennes du Sénat



**Amel GACQUERRE**  
Sénatrice du Pas de Calais

## SIA 2022 : INAUGURATION DU STAND DES HAUTS-DE-FRANCE

*Ce mardi 1er mars, parlementaires et élus locaux étaient présents autour des représentants de la pêche et des chambres d'agriculture.*

25% des marchandises que nous importons ne respectent pas les mêmes règles qui sont imposées à nos agriculteurs français. Lors de son intervention, Xavier Bertrand a pu rappeler l'engagement de la région pour se battre avec et pour les agriculteurs, au-delà des compétences régionales.

Vive la pêche, vive l'agriculture des Hauts-de-France !





# ÉCHANGES AVEC LES ÉLUS LOCAUX DE HAUTE-SAVOIE SUR LEURS ATTENTES À L'ÉGARD DE L'UNION EUROPÉENNE

*Riches échanges avec les élus de Haute-Savoie à la suite de la consultation des élus locaux menée par la commission des Affaires européennes que je préside s'agissant de leur perception et de leurs attentes à l'égard de l'Union Européenne.*

Si la plupart des communes de France connaissent ces relations épisodiquement à l'occasion de dossiers relevant de politiques communautaires (Fonds LEADER, FSE...), le Département de la Haute-Savoie, doublement frontalier, vit ces échanges internationaux au quotidien ! Une étude récente de l'INSEE démontre ainsi que plus d'un tiers du revenu disponible de l'ensemble des ménages haut-savoyards est de source étrangère. Un chiffre qui atteint même 60% dans le pôle métropolitain du Genevois français.

Merci à mes collègues sénateurs Cyril Pellevat, Loïc Hervé et Sylviane Noël pour leur accueil.



# RÉUNION AU PARLEMENT EUROPÉEN AFIN DE DÉBATTRE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

*Mercredi 9 février, au Parlement européen à Bruxelles, je coprésidais avec Guy Verhofstadt, ancien premier ministre belge et Pieyre-Alexandre Anglade, député, une réunion commune des parlementaires nationaux et européens membres de la conférence sur l'avenir de l'Europe.*



Parlement européen

## AU PROGRAMME DE CE DÉBAT :

- Renforcer la démocratie européenne ;
- Priorité politiques de l'Union européenne ;
- Mise en place d'un mécanisme européen permanent de participation et de consultation des citoyens.

